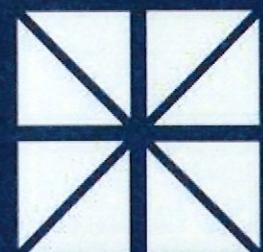
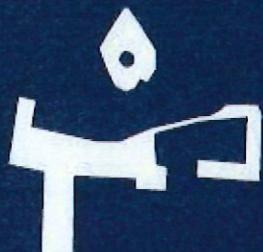


CHÂTEAU LA ROCHE-GUYON

HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2025-37 du 5 décembre 2025

Objet : Modification de l'organigramme de l'Etablissement

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 27 novembre 2025.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valençhon
Représentants de l'Etat : DRAC : Aurélie Lesous

Prefecture du Val d'Oise : Hélène Girardot, Secrétaire Générale

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Raphaël Bujidos, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Edwina Etore-Manika, Thomas Vatel
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 17

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

12 DEC. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Fabienne Tsin Ying Fing, Agent comptable de l'Etablissement
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- La nécessité d'étoffer les ressources de personnel de l'établissement ; cela pour mieux accomplir ses missions d'entretien et de conservation, et enrichissant l'offre culturelle en améliorant ses capacités d'intervention sur le territoire en direction de tous les publics conformément au nouveau projet d'établissement de la Direction.
- La nécessité de reconnaître à l'agent en charge des ressources humaines l'importance de ses missions et de son rôle dans la sécurisation de la gestion de l'établissement.
- La nécessité de clarifier les missions et périmètres de certains postes.
- La nécessité de repréciser les savoir-faire attendus dans l'accompagnement du Potager-frutier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Approuve, dès ce jour, l'organigramme joint aux présentes présentant :

- La modification de « chef jardinier » à « paysagiste »
- La modification de « assistante ressources humaines » à « responsable ressources humaines » catégorie F
- La modification de « chargée de développement culturel » à « chef de projets culturels » catégorie D
- La modification de « chargée des publics » à « chargée de développement des publics »
- La modification de « responsable du développement culturel » à « responsable de la programmation culturelle »
- La modification de « assistante de direction » à « assistante administrative »
- La création d'un poste « jardinier » en CDI catégorie C
- La création d'un poste de « chef de projets culturels » en CDI catégorie D
- La création de deux « médiateurs » en CDI catégorie D
- La création d'un « agent d'entretien » en CDI catégorie B

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 17

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

